

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 5 Février 2020** à 19h00 Salle de Conférence de la STAD, 240 Boulevard Pasteur à Guesnain que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

**Nombre total de délégués : 46**

**Présents : (titulaires et suppléants) 27**

**Absents : 10**

**Procuration : 9**

**Etaient présents (délégués titulaires) : 26**

**Pour la CCCO :** Christian VITU - Pascal JONIAUX – Marc HEMEZ - Alain PAKOSZ - Pascal PRUVOST - Edith BESTIAN - Rémy VANANDREWELT - Marc DELECLUSE - Dany HALLANT.

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Joël THOREZ - Damien FRENOY - Marylise FENAIN - Claude HEGO - Jean Michel SZATNY - Nadia BONY - Robert STRZELECKI - Denis LAMY - Maryline LUCAS - Romuald SAENEN - Caroline BIENCOURT - Colette CAPA - Jacques LECLERCQ - Didier CARREZ - Véronique LEGRAND - Dominique RICHARD - Arnaud PIESSET.

**Etaient présents (délégués suppléants) : 1**

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Pascal DAMBRIN suppléant de Christophe DUMONT.

**Etaient présents par procuration : 9**

**Pour la CCCO :** Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Marc DELECLUSE - Julien QUENESSON donne pouvoir à Maryline LUCAS.

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Claudine PARNETZKI donne pouvoir à Romuald SAENEN - Christian POIRET donne pouvoir à Marylise FENAIN - Thierry FAIDHERBE donne pouvoir à Robert STRZELECKI - Henri DERASSE donne pouvoir à Denis LAMY - Francis FUSTIN donne pouvoir à Claude HEGO – Jean-Claude DHALLUIN donne pouvoir à Damien FRENOY - Jean Luc DEVRESSE donne pouvoir à Nadia BONY.

**Etaient absents et excusés : 10**

**Pour la CCCO :** Eric MOREAU - Alain BRUNEEL - Jocelyne MALFIGAN - Jean-Michel SIECZAREK.

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Frédéric CHEREAU - Jacques ELIAS - Michel LEBLOND - Didier TASSEL - Henri COQUELLE - Alain KLEE.

<b>OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020</b>
--

**Monsieur PAKOSZ** rappelle que l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit notamment que :

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret »*

Le rapport joint en annexe a été présenté. A l'issue des explications fournies par Monsieur PAKOSZ, un débat s'instaure.

**Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance du 22 Janvier 2020.**

**Avis favorable de la Commission des Finances en date du 30 Janvier 2020.**

**Le Comité après avoir délibéré**

Nombre d'inscrits : 45  
Nombre de votants : 36  
Suffrage exprimé : 36  
Pour : 36  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Les membres du Comité Syndical CERTIFIE, la présentation du rapport d'orientation budgétaire et prennent acte du déroulement du débat d'orientation budgétaire.**

**Fait et délibéré en séance**

**Le Président,**

**Claude HEGO**